



# SDIS REGION VENOGÉ

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

Madeleine Brocard  
Secrétaire de l'AR  
079/510'35'15  
Mado1508@gmail.com

### Procès-Verbal De l'Assemblée du SDIS Région Venoge Du 29 octobre 2013 à 20h00

Monsieur Michel Devantay, Président, ouvre la séance.

Il demande une modification de l'ordre du jour et propose au point 6 : nomination d'une commission pour les loyers des locaux. Les anciens points 6 et 7 seront décalés.

Proposition acceptée, moins 2 abstentions, l'ordre du jour sera suivi avec la modification.

1. Appel
2. Assermentation
3. PV du 18 juin 2013
4. Préavis n° 03-2013 relatif au budget 2014
5. Rapport de la commission et décharge au CODIR et à la commission
6. Nomination d'une commission pour les loyers des locaux
7. Communication du CODIR
8. Divers et propositions individuelles

#### 1. Appel

L'appel fait apparaître la présence de 20 communes, 7 se sont excusées. Le Commandant est également excusé.

#### 2. Assermentation

Monsieur Claude Champion délégué remplaçant de Bousens est assermenté par le Président.

#### 3. PV du 18 juin 2013

Le PV de la séance du 18 juin 2013 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

#### 4. Préavis 03-2013 Budget 2014

La parole n'étant pas demandée par le CODIR, le Président la passe directement au rapporteur de la commission.

#### 5. Rapport de la commission et décharge au CODIR et à la commission

Monsieur Yves Jauner prend la parole et demande si un membre de l'assemblée en demande la lecture, sachant qu'il a été envoyé à chaque commune. La lecture n'est pas demandée.

Monsieur Jauner nous lit alors leur rapport qui, en conclusion propose 3 modifications au préavis :

Cpte n° 654.3114 de CHF 31500.00 à CHF 38'000.00.

Cpte n° 654.3154 de CHF 15000.00 à CHF 18'000.00.

Cpte n° 656.3189 de CH 500.00 à CHF 1'500.00

**Question de Madame Rossel:** Pourquoi la commission demande une augmentation et qu'en pense le CODIR ?

**Réponse de Madame Induni membre du CODIR :** Nous tenions à ne pas faire supporter d'augmentation de dépenses des communes.

**Réponse de la commission :** Selon discussion avec le Commandant le budget n'est pas suffisant pour la formation des jeunes ni pour le matériel

**Madame Rossel :** Que dit le CODIR ?

**Monsieur Maeder, membre du CODIR :** Certains achats ne sont pas indispensables et devraient être repoussés à l'année prochaine.

**Réflexion de Monsieur Pernoud :** Les comptes 2012 étaient très favorables, on devrait garder le budget tel que présentés par le CODIR.

**Monsieur Guinnard, membre de la commission :** Attention de nombreux véhicules nécessitent un gros entretien qui ne peut pas être pris sur le compte de réserve d'achat de véhicule.

**Question de Madame Rossel :** Qu'en est-il de l'achat de véhicule, y a-t-il un préavis en cours?

**Réponse de Madame Hautier, Présidente du CODIR :** Le préavis est prêt mais n'a pas pu être finalisé pour ce soir.

**Madame Rossel** propose de suivre l'avis du CODIR.

**Réflexion de Madame Petoud :** la question des loyers n'a pas été abordée dans le rapport.

**Monsieur Jauner, rapporteur de la commission :** c'est au CODIR de répondre.

**Monsieur Tesse, membre du CODIR :** Il y a énormément de disparité dans la qualité des locaux du SDIS, d'où la nécessité d'une commission.

**Rappel de Madame Hautier, Présidente du CODIR :** lors du budget 2013, les frs. 55.- pour les locaux DAP et frs. 75.- pour les locaux DPS avaient été acceptés !

**Réflexion de Monsieur Pernoud :** Le Commandant doit apprendre à faire avec ce que les communes lui accordent.

**Réflexion de Madame Baudet :** La commission aurait dû faire 3 amendements pour proposer les modifications au préavis !

**Réponse de Monsieur Jauner, rapporteur de la commission:** Selon avis pris auprès du préfet, le Président doit faire voter le rapport puis le préavis.

La commission ne peut pas faire d'amendement, c'est aux délégués d'en faire la demande.

Après un certain nombre de pour-parler, le Président procède en deux temps : Il porte au vote tout d'abord le rapport tel que présenté par la commission, puis le préavis 03-2013 du CODIR.

Résultat du vote du rapport de la commission de gestion : 5 oui, 13 non, 2 abstentions.

Résultat du vote du préavis 03-2013 : 6 non, 14 oui

## **6. Nomination d'une commission pour les loyers des locaux**

Proposition de nomination : Mme Petoud de La Sarraz, M. Emery de Penthaz, Mme Rossel de Vufflens-la-Ville, M. Gonthier Mex.

Penthalaz semble indispensable selon plusieurs délégués mais M. Jauner est déjà membre de la commission de gestion et pense qu'il ne peut être des 2 commissions.

Le président va vérifier.

L'assemblée vote l'élection de ces 5 personnes à l'unanimité moins 3 abstentions.

## **7. Communications du CODIR**

Madame Induni, membre du CODIR nous informe que suite à une demande du Commandant, le DAP de Cossonay déménagera dans les locaux de Penthalaz, ceci afin d'assurer une meilleure synergie de groupe et assurer la motivation, entre autre, des jeunes sapeurs.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Le Président passe la parole à Monsieur Gonthier de Mex, qui rapporte que leur commune reçoit les factures liées à leurs véhicules et se pose la question s'il serait possible de transférer directement aux pompiers ?

Monsieur Maeder du CODIR lui répond qu'une demande d'assurance est en cours et qu'à terme, oui, tout passera directement par le SDIS.

Monsieur Gonthier demande encore ce qu'il adviendra de leurs véhicules, qui sont vieux, après l'achat des nouveaux ?

Monsieur Maeder répond que les véhicules communaux et donc non ECA seront remis aux communes.

Madame Petoud demande ce qu'il advient de l'expertise de la Land Rover ?

Madame Hautier lui répond que c'est à voir avec le Commandant mais qu'ils étaient aussi en attente du préavis d'achat. Le cas sera réglé rapidement.

Monsieur Meylan intervient pour dire que ces 2 véhicules devaient partir aux DAP de la Tine et du Veyron.

Monsieur Viret de Ferreyres nous dit que la commune prête le véhicule communal mais que seulement 2 personnes sont admises selon la carte grise !

Monsieur Jauner rebondit sur cette réflexion pour dire que le problème de carte grises doit être celui du CODIR et de l'EM et non plus des communes ! Il dit aussi que l'assemblée refuse le rapport de la commission sur le budget alors que le SDIS manque de véhicules !

Selon Monsieur Pernoud, les véhicules doivent impérativement être remis au SDIS.

Monsieur Pernoud garde la parole et tient à remercier la commission de gestion qui malgré tout ce qui a été dit ce soir a fort bien fait son travail.

Le président s'inquiète de la lisibilité des affiches du recrutement suite aux grosses bourrasques de ces derniers jours.

Il semble qu'elles n'aient pas trop souffert.

La parole n'est plus demandée. Il est 21h30, le président remercie chacun de sa présence, et nous invite à prendre l'apéro généreusement offert par la commune de Penthalaz.

Le Président

La secrétaire

Michel DEVANTAY

Madeleine BROCARD